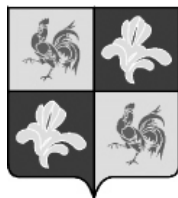


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



27 juin 2025

SESSION ORDINAIRE 2024-2025

PROPOSITION DE RESOLUTION

**visant à soutenir la candidature de Molenbeek for Brussels
comme capitale culturelle de l'Europe en 2030**

déposée par M. Mounir LAARISSI, Mme Aline GODFRIN, Mme Fadila LAANAN,
Mme Farida TAHAR et Mme Cécile JODOGNE

Développements

A l'automne 2016, alors que Bruxelles se relevait des attaques terroristes sur son sol, est née l'idée d'un projet culturel mobilisateur pour la Capitale et ses quartiers à la réputation entachée par ces actes criminels. Faisant suite à la décision conjointe (UE) n° 445/2014 du Conseil et du Parlement européen arrêtant qu'une ville belge serait capitale européenne de la culture en 2030, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a souhaité, par décision du 18 octobre 2016, porter la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030.

Le Gouvernement a commandé ensuite une étude auprès de visit.brussels sur les *outputs* potentiels pour notre Région et auprès du Réseau des Arts à Bruxelles (RAB/BKO) sur la participation des parties prenantes à ce type de projet.

La déclaration de politique générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale 2019-2024 réaffirme cette volonté en indiquant que « le Gouvernement formalisera la candidature de Bruxelles comme capitale européenne de la culture 2030, en partenariat avec la Ville et les communes ».

Le 29 octobre 2020, le Gouvernement prit la décision de lancer un appel à projets en vue de désigner un chargé de mission pour préparer la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030. Onze projets furent réceptionnés dans les délais et formes impartis.

Le 11 février 2021, le Gouvernement désignait M. Jan Goossens et Mme Hadja Lahbib en tant que chargés de mission pour préparer la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030 (depuis, suite à la nomination de Mme Hadaj Lahbib comme ministre des Affaires étrangères, Mme Fatima Zibouh a été désignée comme co-chargée de mission). Le 15 juillet 2021, le Gouvernement approuvait la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'ASBL Brussels 2030 concernant la préparation de la candidature du Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030.

La candidature devant obligatoirement être portée par une ville (municipalité), la décision fut prise que la commune de Molenbeek-Saint-Jean introduise la candidature, sous l'appellation Molenbeek for Brussels 2030 (MB2030), s'inscrivant ainsi totalement dans l'état d'esprit ayant présidé à la décision de candidater.

La Belgique a ensuite décidé de s'en remettre au processus de désignation au niveau européen, contrairement à la coutume belge ayant prévalu jusque-là. Ceci ressort des décisions de la Conférence Interministérielle sur la Culture prévoyant la *managing authority* et la gouvernance intra-belge de la candidature pour la capitale européenne de la culture belge en 2030, et du Comité de concertation du 27 octobre 2023 concernant la mise en œuvre de la procédure européenne relative à la désignation d'une capitale européenne de la culture en 2030 en Belgique.

En octobre 2023, l'appel à candidatures pour désigner la ville belge qui portera le titre de capitale européenne de la culture en 2030 a officiellement été publié. Les inscriptions étaient ouvertes jusqu'au 2 août 2024. Six villes belges se sont portées candidates. Le 2 septembre 2024, le premier *bidbook* (la première version du dossier de candidature) a été présenté auprès du jury européen indépendant, composé de 12 membres, désigné par la Commission européenne. Le jury a évalué les villes sur la base des critères définis dans le règlement européen et a salué la qualité de toutes les candidatures présentées. Le projet a ensuite été défendu à l'oral face au jury européen en octobre 2024.

Suite à cette procédure, trois villes belges restent en lice pour devenir capitale européenne de la culture en 2030 : Molenbeek, Namur et Louvain.

Le projet de Molenbeek l'a emporté face à Bruges, Gand et Courtrai. Le jury a particulièrement souligné la volonté de Molenbeek de représenter et de guider d'autres villes européennes confrontées à des défis similaires, où les habitants ne se sentent pas européens parce qu'ils ne partagent pas le passé commun de l'Europe. La candidature vise à forger un « Nous nouveau », en transformant le passé fragmenté de la ville et son image négative grâce à sa communauté diverse et créative. Elle promeut la solidarité, la justice climatique et l'ouverture sociale autour du thème « Sadaka », qui signifie générosité dans plusieurs langues (hébreu, arabe, hindi, swahili, etc.). Sadaka est une méthode pour créer de nouvelles relations à travers une forme inédite de solidarité inconditionnelle.

Les trois villes sélectionnées poursuivent le développement de leurs projets. La sélection finale aura lieu au second semestre 2025 et comprendra une visite du jury dans les villes sélectionnées et une nouvelle présentation au jury.

Le projet MB2030 bénéficie d'un soutien affirmé de la part des institutions politiques bruxelloises. Le 23 janvier 2023, lors d'une présentation officielle du projet par M. Jan Goossens devant la commission des Affaires générales au Parlement bruxellois, le président du Parlement Rachid Madrane ainsi que le secrétaire d'État Pascal Smet ont salué l'ambition du projet, soulignant son importance pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le 6 mai 2023, lors de la réception officielle de la Fête de l'Iris, à la Maison de la Poste à Tour & Taxis, le ministre-président Rudi Vervoort a ouvert la cérémonie par un discours dans lequel il a réaffirmé le soutien du Gouvernement bruxellois à la candidature de Molenbeek. Cette réception s'est tenue en présence du président du Parlement bruxellois, Rachid Madrane, du premier vice-président, Guy Vanhengel, des membres du Bureau du Parlement, ainsi que de l'ensemble des ministres et secrétaires d'État du Gouvernement bruxellois.

Ce soutien politique s'est également exprimé le 18 mars 2025, lors du déjeuner de printemps de VOKA Metropolitan, organisé à TheMerode, où M. David Leisterh, président du MR bruxellois, a clairement exprimé son appui au projet.

Plus que jamais, la Région de Bruxelles-Capitale a aujourd'hui besoin d'un projet culturel et sociétal d'envergure, porteur d'espoir et résolument positif, capable de mobiliser et de fédérer au-delà des clivages qui menacent le vivre-ensemble sur notre territoire.

Comment construire un avenir commun dans une ville et une région où nous ne partageons pas un passé commun ? Voilà la mission que MB2030 s'est donnée, avec la culture comme moteur indispensable de nouvelles idées, de dynamiques et de formes de cohésion dont Molenbeek et Bruxelles ont absolument besoin.

À une époque où les divisions et les fragmentations représentent un risque à tous les niveaux – régional, national et international –, un geste commun, créatif et courageux de tous les Bruxellois est ce que la Région souhaite soutenir en accompagnant de manière conséquente MB2030.

MB2030 a fixé deux grandes priorités sur l'année 2025. A savoir, tout d'abord l'implémentation des projets décrits dans le *bidbook*, en particulier en termes d'engagement et de développement d'une programmation culturelle, artistique et participative, notamment en poursuivant le travail réalisé à Molenbeek et plus globalement en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, préparer le second *bidbook*, la visite du jury et la seconde présentation en septembre 2025.

Le second *bidbook* est à remettre pour le mois de juillet 2025. Celui-ci présentera les mesures suivantes, en une centaine de pages :

- dépasser les intentions et développer les dispositifs qui seront mis en œuvre pour réaliser les objectifs du *bidbook* 1 ;
- proposer entre 25 et 32 projets artistiques concrets.

De manière générale, le *bidbook* portera également sur la résonance de la programmation artistique dans une composante numérique, l'activation des partenaires culturels à travers l'Europe et au-delà, le développement des thématiques et du narratif de Molenbeek, l'implication d'un large public plus large dans la co-crédation du programme, l'élaboration de plans d'actions pour des projets stratégiques comme l'ouverture et les projets artistiques phares, ainsi que le développement des stratégies médiatiques et numériques.

Entre février et avril 2025, des ateliers préparatoires concernant l'économie sociale et différents intervenants ont été organisés en amont de la rédaction du *bidbook* en collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles et la Vrije Universiteit Brussel.

Le *bidbook* contient bien entendu une partie financière, qui doit démontrer la capacité de la ville candidate à acquérir les moyens nécessaires à la réalisation de son projet. Idéalement, et compte tenu de la dimension compétitive vis-à-vis des autres candidats, cette partie financière devrait porter des engagements budgétaires fermes, tels que l'engagement de la totalité des sommes prévues par un pouvoir public subsidiant, ou une convention signée par un sponsor. Le jury européen, qui connaît l'historique des candidatures depuis la création du concept, est très attentif à la solidité budgétaire détaillée du projet, notamment en ce qui concerne les montants, les délais, et à la valeur des engagements de financement. Il est donc nécessaire de prendre toute décision relative aux engagements financiers avant la publication du *bidbook*.

Le budget de MB2030 est le suivant :

(in euros)										
Source of income	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total	%
Brussels Capital Region (BCR)	1.800.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00	5.654.545,45	6.361.363,64	17.670.454,55	706.818,18	706.818,18	36.500.000,00	45,28%
Molenbeek / BCR	0,00	0,00	600.000,00	1.040.000,00	1.040.000,00	1.160.000,00	80.000,00	80.000,00	4.000.000,00	4,96%
Belgium Federal Government	0,00	3.000.000,00	3.000.000,00	3.000.000,00	3.000.000,00	3.000.000,00		0,00	15.000.000,00	18,61%
Wallonia Brussels Federation	0,00	0,00	1.134.000,00	1.134.000,00	1.134.000,00	4.212.000,00	324.000,00	162.000,00	8.100.000,00	10,05%
Flanders	0,00	0,00	1.161.540,00	1.160.730,00	1.160.730,00	4.131.000,00	324.000,00	162.000,00	8.100.000,00	10,05%
French Community Commission	74.925,00	74.925,00	530.550,00	530.550,00	530.550,00	2.065.500,00	162.000,00	81.000,00	4.050.000,00	5,02%
Flemish Community Commission	50.625,00	50.625,00	648.000,00	729.000,00	263.250,00	2.065.500,00	162.000,00	81.000,00	4.050.000,00	5,02%
EU	0,00	0,00	40.500,00	64.800,00	145.800,00	421.200,00	137.700,00	0,00	810.000,00	1,00%
Total	1.925.550,00	4.925.550,00	8.914.590,00	13.313.625,45	13.635.693,64	34.725.654,55	1.896.518,18	1.272.818,18	80.610.000,00	100,00%

Vu la situation actuelle du Gouvernement francophone bruxellois en affaires courantes, il n'a pas été possible d'adopter un budget 2025 reprenant en engagement la totalité des montants prévus par la Commission communautaire française en soutien au projet. Et vu la date de dépôt du *bidbook*, il n'est pas possible d'attendre la confection potentielle d'un budget 2026.

Il importe donc, pour conforter la candidature, que le Parlement francophone bruxellois puisse se prononcer le plus clairement qui soit, par une résolution soutenue par la majorité la plus large possible, quant à l'ampleur de ce soutien. C'est l'objet de la présente proposition de résolution.

En 2025, l'ASBL sera subsidiée par le Gouvernement francophone bruxellois pour un montant de 60.000 euros, sur base de l'autorisation de dépenses provisoires (douzièmes provisoires).

Après l'automne 2025, si la candidature devait être retenue, commencerait alors une autre étape, la préparation de l'année elle-même, qui demandera une équipe plus importante et un cadre de gouvernance.

En ce qui concerne la gouvernance, l'ASBL élabore actuellement, en collaboration avec un avocat spécialisé en droit des sociétés et en fiscalité, une proposition de cadre juridique pour la structure indépendante du Gouvernement qui organisera l'année si Molenbeek est choisie par le jury. Dès l'obtention officielle du titre de Capitale européenne de la Culture par MB2030, l'association sera immédiatement transformée en fondation qui intégrera l'ensemble des parties prenantes du projet, et donc, bien sûr, la Région de Bruxelles-Capitale qui sera représentée de manière prépondérante soit par l'intermédiaire de commissaires de Gouvernement ou sous une autre forme à déterminer le cas échéant, compte tenu des moyens importants qui seront engagés par la Région pour soutenir le projet MB2030. Les démarches nécessaires à cette transition sont en cours et seront accompagnées par une équipe de juristes expérimentés.

Si la candidature ne devait pas être retenue, le Gouvernement francophone bruxellois étudiera, en concertation avec le Parlement francophone bruxellois et l'ASBL, la suite qui peut être donnée à la programmation culturelle du dernier *bidbook*.

Proposition de résolution visant à soutenir la candidature de Molenbeek for Brussels comme capitale culturelle de l'Europe en 2030

Le Parlement francophone bruxellois,

- Vu la décision conjointe (UE) n° 445/2014 du Conseil et du Parlement européen arrêtant qu'une ville belge sera capitale européenne de la culture en 2030 ;
- Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 octobre 2016 actant le souhait de porter la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030 ;
- Vu la décision du Gouvernement du 29 octobre 2020 lançant un appel à projet en vue de désigner un chargé de mission pour préparer la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030 ;
- Vu la décision du Gouvernement du 11 février 2021 désignant M. Jan Goossens et Mme Hadja Lahbib en tant que chargés de mission pour préparer la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030 ;
- Vu la décision du Gouvernement du 11 février 2021 demandant d'approuver une convention avec l'ASBL Brussels 2030 fixant notamment les missions de l'opérateur, la durée du projet, les frais éligibles ;
- Vu la décision du Gouvernement du 15 juillet 2021 approuvant la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'ASBL Brussels 2030 concernant la préparation de la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030 ;
- Vu la richesse du tissu culturel bruxellois et le poids substantiel des industries culturelles créatives dans l'économie bruxelloise et pour le développement de l'emploi régional et la nécessité d'impliquer ces acteurs au projet Molenbeek for Brussels 2030 (MB2030) ;
- Considérant la déclaration de politique générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2019-2024 stipulant que « le Gouvernement formalisera la candidature de Bruxelles comme capitale européenne de la culture 2030, en partenariat avec la Ville et les communes » ;
- Considérant le soutien du conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean à la candidature de MB2030 ;
- Considérant la motion de soutien à la stratégie culturelle communale en lien avec la candidature de MB2030 adoptée le 21 mai 2025 ;
- Considérant la décision de la Conférence Interministérielle du 24 avril 2023 sur la Culture prévoyant la *managing authority* et la gouvernance intra-belge de la candidature pour la capitale européenne de la culture belge en 2030 ;
- Considérant la décision du Comité de concertation du 27 octobre 2023 concernant la mise en œuvre de la procédure européenne relative à la désignation d'une capitale européenne de la culture en 2030, en Belgique ;
- Considérant la décision du jury ECOC du 24 octobre 2024 retenant les Villes belges de Bruxelles, Louvain et Namur pour participer au second tour de sélection le 22 septembre 2025.

- Considérant que la candidature de MB2030 se veut porteuse d'un ambitieux « projet urbain dont la culture est le moteur », qui transcende les clivages politiques et dépasse le terme de la législature ;
 - Considérant la perspective que crée, pour Molenbeek, pour la Région de Bruxelles-Capitale et pour les 18 autres communes, ce projet fédérateur, tourné vers la jeunesse ;
 - Considérant la richesse de la concomitance potentielle du 200^{ème} anniversaire de la Belgique avec le titre de capitale culturelle en 2030, les deux événements, bien que distincts, renforçant l'attractivité de Bruxelles et de la Belgique pour les visiteurs étrangers ;
- **exprime son plein et entier soutien à la candidature de capitale européenne de la Culture pour 2030 portée par Molenbeek for Brussels 2030 (MB2030) ;**
 - **demande au Collège de la Commission communautaire française :**
 - de garantir les moyens budgétaires nécessaires à l'exécution du projet MB2030 ;
 - de veiller au respect des objectifs en matière de nombre de visiteurs étrangers, de retombées socio-économiques et de rayonnement de la Région de Bruxelles-Capitale à l'international au travers du projet MB2030 et des acteurs culturels bruxellois associés ;
 - d'assurer une concordance entre le projet MB2030, la politique touristique de la Région de Bruxelles-Capitale et la politique culturelle de la Commission communautaire française ;
 - de soutenir l'équipe de MB2030 dans sa recherche de sponsors ou d'autres sources de financement européen connexes, afin de stimuler toutes les pistes de financements potentielles.

Mounir LAARISSI

Aline GODFRIN

Fadila LAANAN

Farida TAHAR

Cécile JODOGNE